

PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

LA JEUNESSE EN CONSEIL

Participer à la vie publique entre 7 et 30 ans, c'est possible grâce aux conseils et autres dispositifs de participation à la vie locale pour les enfants et les jeunes. Ils s'inscrivent dans une dynamique de démocratie locale et représentent une chance pour la collectivité toute entière.

Principes

Les enfants et les jeunes qui composent les dispositifs de participation (appelés conseil d'enfants et de jeunes, forum jeunesse, conseil consultatif des jeunes, conseil municipal, intercommunal, général, départemental ou encore régional de jeunes...) se portent volontaires ou sont élus. Les plus jeunes engagés dans ces dispositifs sont généralement élus en milieu scolaire, dans des associations ou à la Mairie. Pour les adolescents et les jeunes adultes, l'élection est moins utilisée et c'est le plus souvent le volontariat qui s'impose comme la forme la plus adéquat.

Pour les plus âgés, notamment pour ceux qui sont âgés de plus de 16 ans et ne sont pas nécessairement scolarisés, les lieux d'information doivent être multiples pour toucher le plus de jeunes possible (maisons de quartier, associations, foyers de jeunes travailleurs...).

Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes CMJ

Certaines communes ont mis en place des conseils d'enfants et/ou de jeunes aux appellations multiples (conseils municipaux de jeunes, conseils communaux de jeunes, conseils locaux de jeunes, forum de la jeunesse etc.). Ces organes informels, créés par des délibérations adoptées en conseils municipaux, ont un mode de fonctionnement variable selon la commune, la tranche d'âge (de 9 à 25 ans) et le mode d'entrée (élections en mairie, dans les écoles, désignation au sein d'associations représentatives, volontariat, système mixte etc.). Ils sont consultatifs, mais permettent aussi à des jeunes d'agir sur leur territoire et de mener des actions.

Le Conseil Municipal d'enfants et de jeunes est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des enfants et des jeunes sur la vie de leur commune. Il leur permet d'apprendre à être citoyen, d'y agir et, de ce fait, d'être initié à une éducation à la démocratie. C'est une structure institutionnelle, qui se présente sous la forme d'un lieu privilégié d'apprentissage, d'animation et d'exercice de la démocratie locale, et qui reconnaît l'enfant et le jeune comme citoyen à part entière. Le CMJ est une occasion pour les enfants d'être consultés et de pouvoir participer à la conception et réalisation de projets définis en commun avec les adultes référents, et pouvant avoir des effets sur le territoire communal.

Le conseil, est en effet, une concertation, à l'échelle de la commune, entre les élus locaux, leurs partenaires (écoles, associations, organismes) et les jeunes, élus par leurs pairs, âgés de 8 à 12 ans, dans les écoles collège.

Pour intégrer un conseil municipal d'enfants ou de jeunes, contactez votre mairie pour savoir si un conseil est constitué dans votre commune.

Plus d'information

<http://anacej.asso.fr/>

Conseil départemental junior

Le Conseil départemental Junior 3.0 Junior se compose de 54 jeunes âgés de 11 à 14 ans collégiens.

Les Juniors 3.0 ont été désignés en binômes par les élus départementaux des 27 cantons selon le principe de parité.

La durée de leur mandat est la même que celle du Conseiller départemental de leur canton. Le Conseiller Départemental Junior, titulaire ou suppléant, est âgé de 13 ans au moins. 2 à 3 séances plénières sont prévues lors de la première année de mandat du Conseil Départemental Junior. Des réunions de travail par arrondissement (regroupant plusieurs cantons) pourront être ponctuellement organisées dans les Maisons du Département, sites de proximité du Conseil Départemental de la Moselle. Les Conseillers Départementaux Juniors s'investissent dans le développement du réseau de la jeunesse mosellane. A ce titre, ils repèrent et mettent en lumière les projets réalisés et portés par les jeunes, pour les jeunes, sur l'ensemble des territoires de la Moselle. Ainsi, ils tiennent à renforcer le lien avec les jeunes qui s'engagent au service des autres, comme les Conseils Municipaux de Jeunes, les Jeunes Sapeurs-Pompiers, et de nombreux autres jeunes présents dans les territoires.

Afin de développer efficacement ce réseau, les représentants des jeunes Mosellans optimisent leurs outils de communication, en s'appuyant notamment sur les réseaux sociaux et sur leurs compétences en matière de création vidéo.

Plus d'information

https://www.moselle.fr/jcms/dev_7281/fr/le-conseil-departemental-junior

Conseil Régional des jeunes du Grand Est

Composé de 72 jeunes (+72 suppléants) âgés de 15 à 29 ans et issus de tout le territoire, le Conseil régional des jeunes du Grand Est respecte la parité hommes-femmes. Il a pour ambition de faire des jeunes des acteurs de la démocratie en les accompagnant dans la mise en œuvre d'actions citoyennes. Parmi eux figurent des lycéens(ne)s, des apprenti(e)s, des étudiant(e)s, des demandeur(se)s d'emploi et des actif(ve)s. Leur mandat d'une durée de 2 ans est bénévole et non renouvelable. Cette assemblée représentative est porteuse des messages de la jeunesse d'aujourd'hui et de demain. Elle est chargée de faire des propositions concrètes et novatrices pour l'avenir de la jeunesse du territoire. Elle contribue également à l'évaluation des politiques régionales actuelles.

Ses principales missions :

- Instruire et faire des propositions sur les projets « expérience de jeunesse »
- Être le relais auprès des jeunes du territoire
- Être force de proposition auprès des jeunes du Grand Est
- Echanger avec la collectivité régionale

Le Conseil régional des jeunes du Grand Est se réunit 2 à 3 fois par an en Assemblée plénière alternativement à la Maison de la Région à Strasbourg, à Châlons-en-Champagne et à Metz. Ces séances seront publiques. En parallèle, les jeunes participeront à des séances de travail mensuelles sur chacun des territoires alsacien, lorrain et champardennais.

plus d'information

<https://www.grandest.fr/conseil-regional-jeunes/>

Conseils des délégués pour la Vie Lycéenne CVL

Le CVL est le lieu où les lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. Les élus y représentent les élèves de leur établissement.

Composition : 10 lycéens élus pour deux ans, par l'ensemble des élèves de l'établissement,

et renouvelés par moitié tous les ans, 5 enseignants ou personnels d'éducation (CPE, surveillants), 3 personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (ATOSS), 2 représentants des parents d'élèves. Le chef d'établissement préside cette instance.

Les adultes ont un rôle consultatif : ils ne participent pas aux votes. À l'initiative de la moitié des représentants lycéens ou du chef d'établissement, des personnes extérieures peuvent participer à une séance du CVL. Le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL) se réunit plusieurs fois par an et travaille sur un ordre du jour précis pour formuler avis et propositions. Il est obligatoirement consulté sur un certain nombre de questions liées à la vie de l'établissement : organisation des études, accompagnement personnalisé, organisation du temps scolaire, information sur l'orientation, l'organisation d'activités sportives, culturelles et périscolaire,...

Plus d'information

<http://www.education.gouv.fr/>

Syndicats lycéens et étudiants

Si vous êtes lycéen ou étudiant, des organisations de jeunes portent vos revendications auprès des personnels de direction de votre établissement et des acteurs de l'éducation. Même si certaines organisations se revendiquent comme tel, sur le plan strictement juridique, il n'existe pas de syndicat étudiant. Les organisations de lycéens et d'étudiants sont en fait constituées en associations.

Elles sont gérées et animées par des lycéens et des étudiants dont les élus représentent l'ensemble des lycéens et des étudiants dans des négociations avec les institutions. Pour celles étudiantes, sont reconnues comme représentatives, les organisations qui disposent d'élus au Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (Cnous) ou au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Cneser).

Principales organisations lycéennes :

OIJ Organisation Internationale Jeunesse <https://www.oij-fr.org/>

FIDL Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne <https://www.fidl.org/>

l'UNL <https://syndicat-unl.fr/>

SGL <https://www.facebook.com/syndicatgeneraldeslyceens/>

UNI LYCEE <http://www.uni.asso.fr/spip.php?mot238>

Principales organisations étudiantes et sensibilités politiques

UNEF <http://unef.fr/> (se dit apolitique, mais beaucoup de militants du Parti socialiste en sont issus.)

La FAGE <http://www.fage.org/> (apolitique)

UNI (et le MET) <http://www.uni.asso.fr/> (proche de la droite républicaine.)

PDE Promotion et Défense des Etudiants <https://unedesep.fr/promotion-et-defense-des-etudiants/> (apolitique)

SOLIDAIRE ETUDIANT-E-S <https://solidaires.org/Solidaires-Etudiant-e-s>

Plus d'information

<https://www.associations.gouv.fr/dans-un-syndicat-lyceen-etudiant-ou-professionnel.html>